

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°22 du 26 juin 2009

**PARTIE TEMPORAIRE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°18

CIRCULAIRE N° 7880/DEF/DCSSA/RH/PF
relative au concours probatoire d'admission au cycle de formation d'infirmier de bloc opératoire d'État 2010-2012.

Du 14 mai 2009

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction « ressources humaines » ; bureau « politique de formation ».*

CIRCULAIRE N° 7880/DEF/DCSSA/RH/PF relative au concours probatoire d'admission au cycle de formation d'infirmier de bloc opératoire d'État 2010-2012.

Du 14 mai 2009

NOR D E F E 0 9 5 1 2 4 7 C

Référence :

Instruction n° 6045/DEF/DCSSA/RH/PF du 8 avril 2009 (BOC N° 18 du 29 mai 2009, texte 4. ; BOEM 621-4.4.2.1.1).

Pièce(s) Jointe(s) :

Deux annexes.

Référence de publication : BOC N°22 du 26 juin 2009, texte 18.

1. GÉNÉRALITÉS.

La présente circulaire a pour objet de :

- définir le nombre de postes ouverts en 2009 ;
- fixer les conditions de candidature ;
- définir les modalités de transmission des dossiers de candidature ;
- fixer le calendrier du concours.

Elle devra faire l'objet d'une diffusion générale.

2. POSTES OUVERTS.

Le nombre de postes ouverts pour l'admission aux écoles d'infirmier de bloc opératoire diplômé d'État pour le cycle 2010/2012 est fixé à 15.

3. CONDITIONS DE CANDIDATURE.

L'instruction ministérielle de référence fixe les conditions de candidature dans ses points 1.1 et 5.3.

4. TRANSMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

Les dossiers de candidature établis conformément aux dispositions du point 1.2. de l'instruction de référence seront adressés à l'École du Val-de-Grâce - bureau des concours - 1 place Alphonse Laveran 75230 Paris Cedex 05, pour le 1^{er} septembre 2009, terme de rigueur.

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai sera rejeté.

La décision autorisant les candidats à se présenter aux épreuves paraîtra sous présent timbre mi-septembre 2009.

5. DÉROULEMENT DES ÉPREUVES.

L'épreuve écrite d'admissibilité du concours se déroulera le lundi 21 septembre 2009 à 13h30, à l'école du Val-de-Grâce.

L'épreuve orale d'admission du concours se déroulera semaine 40 à l'école du Val-de-Grâce ; la date ainsi que les horaires exacts seront précisés ultérieurement.

Les frais de déplacement inhérents aux épreuves d'admissibilité et d'admission, seront imputés selon la codification suivante : programme 178, action - sous-action 05-80, budget opérationnel de programme (bop) 17864c, opération budgétaire individualisée (OBI) 350164, pce 611828 PCA 82019, code activité EVDG/CC/CAND, code autorité EVDG.

Les ordres de mission seront établis par les chefs de corps ou d'établissements et envoyés au bureau de la gestion financière de l'école du Val-de-Grâce - 1 place Alphonse Laveran - 75230 paris Cedex 05.

6. PUBLICATION.

La présente circulaire fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le médecin général inspecteur,
sous-directeur « ressources humaines »,*

Jacques BRUNOT.

ANNEXE I.
FORMULAIRE DE RECONNAISSANCE RELATIF À L'ADMISSION À UNE FORMATION
D'INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE DIPLÔMÉ D'ÉTAT.

Direction centrale du service de santé des armées.
Sous-direction ressources humaines ;
Bureau gestion du personnel militaire,
Section personnel militaire de la filière soin.

**FORMULAIRE DE RECONNAISSANCE RELATIF A L'ADMISSION A UNE FORMATION
D'INFIRMIER DE BLOC OPÉRATOIRE DIPLÔMÉ D'ÉTAT.**

Vu le décret n° 2002-1490 du 20 décembre 2002, modifié, fixant le statut des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées, notamment son article 12,

Je soussigné(e),

NOM :

Prénom :

Grade :

Affectation :

Candidat(e) au cycle de la formation spécialisée conduisant à l'obtention du diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire,

Cycle ⁽¹⁾ : 20.... – 20...

Certifie avoir été informé(e) :

- que je serai tenu(e) de rester en position d'activité ou en détachement d'office, pendant une durée égale au triple de la durée de la formation, dans la limite de cinq ans, à compter de l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire ;

- qu'en cas de rupture de ce lien au service, je serai tenu(e) au remboursement des rémunérations perçues durant la période de la formation. Ce montant décroît proportionnellement au temps obligatoire de service accompli à l'issue de cette formation.

Fait à.....le.....20..

Signature de l'intéressé(e)

(1) année d'entrée en école civile – année de sortie de l'école civile.

ANNEXE II.
**LISTE DES ÉCOLES CIVILES AGRÉÉES PAR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET RETENUES
PAR LE SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES.**

1. RÉGION ÎLE-DE-FRANCE.

Groupe hospitalier (GH) Pitié Salpêtrière.

47, boulevard de l'hôpital
75013 Paris.
Tél : 01.42.16.00.00.
Email : ecole.ibode@dfc.aphp.fr

Centre de formation Louise Couvé.

44, rue de la Commune de Paris
93300 Aubervilliers.
Tél : 01.48.11.26.86
Fax : 01.48.11.26.79
Email : eibo@couve.fr

2. RÉGION CENTRE.

Centre hospitalier régional d'Orléans.

89, Faubourg Saint Jean
45000 Orléans.
Tél : 02.38.78.00.00.
Fax : 02.38.78.00.01.
Email : ifpm45.direction@wanadoo.fr

3. RÉGION LORRAINE.

Centre hospitalier universitaire (CHU) - Nancy.

5, rue Georges de la Tour C.O. 60034
54035 Nancy Cedex.
Tél : 03.83.29.69.23.
Fax : 03.83.21.63.62.
Email : ecoleibode@chu-nancy.fr

4. RÉGION ALSACE.

Centre hospitalier Louis Pasteur.

39, Avenue de la liberté
68024 Colmar.
Tél : 03.89.12.46.50.
Fax : 03.89.12.47.88.
Email : secibode.ecoles@ch-colmar.rss.fr

5. RÉGION RHÔNE-ALPES.

École d'infirmiers de bloc opératoire (EIBO) croix rouge française (CRF)/centre hospitalier universitaire (CHU) de Saint-Etienne.

3, rue Testenoire Lafayette
42100 Saint-Étienne.
Tél : 04.77.81.02.02.
Fax : 04.77.59.22.20.
Email : eibode.crf.42@club-internet.fr

École d'infirmiers de bloc opératoire (EIBO) Saint-Martin association hospitalière dauphinoise Saint-Martin (AHDSM).

82, rue Anatole France
38100 Grenoble.
Tél : 04.76.49.59.85.
Fax : 04.76.49.59.84.
Email : ifsi@ifsi-st-martin.com

École d'infirmier(e)s de bloc opératoire Lyon.

1, avenue Clémenceau
69565 Saint-Genis-Laval Cedex.
Tél : 04.78.86.30.41.
Fax : 04.78.86.30.50.
Email : sendra.bessana@chu-lyon.fr

6. RÉGION PROVENCE, ALPES, CÔTE D'AZUR.

École de bloc opératoire de la Croix Rouge française.

17, avenue Cap de Croix
06100 Nice.
Tél : 04.93.53.86.00.
Fax : 04.93.53.38.01.
Email : ifamcrf.ibode@wanadoo.fr

École régionale d'infirmiers de bloc opératoire

Institut régional de formations spécialisées en santé Houphoüet Boigny
416, chemin de la Madrague Ville
13314 Marseille Cedex 15.
Tél : 04.91.96.67.43.
Fax : 04.91.96.67.45.
Email : claude.astier@ap-hm.fr

7. RÉGION AQUITAINE.

École d'infirmiers(ères) de bloc opératoire (EIBO).

Rue Francisco Ferer
33076 Bordeaux.
Tél : 05.56.79.87.36.
Email : secretariat.ecoleibode@chu-bordeaux.fr

8. RÉGION BRETAGNE.

Centre de formation du centre hospitalier universitaire de la Cavale Blanche.

29609 Brest Cedex.
Tél : 02.98.34.71.05.
Fax : 02.98.34.78.79.
Email : josiane.monot@chu-brest.fr

9. RÉGION PAYS DE LOIRE.

École d'infirmier de bloc opératoire diplômé d'État (IBODE).

50, Route de Saint Sébastien
44093 Nantes Cedex.
Tél : 02.40.84.68.79.
Email : secretariat.ifis@chu-nantes.fr